

Compte-rendu du Conseil d'école EEPU La Sablonnaie

Nort sur Erdre le mardi 6 novembre 2018 à 18h30

Présents :

Pour l'école : M. Lebreton (Directeur), Mme Godart (ULIS), Mme Raffré (RASED), Mme Marquet (CM2b), M Jehannin (CM2a), Mme Blaize (CM2d), Mme Le-Bars (CE2d), M Sanz-Aparicio (CM1c), M Lamblin (CM1b), M Poissonneau (CM1a), Mme Boquet-Leroy (CE2c), Mme Gerzé (CE2b), M Bouldé (CE2a), Mme Filleul (CE1b), Mme Masson (CE1a), Mme Fantuzzi (CE1c), Mme De Lapasse (CPd), Mme Ferry (CPd), Mme Labarre (CPc), Mme Ledoux (CPb), Mme Oheix (CPa), Mme Chotard (CPa/CPb/CE1c/CE2b).

Pour la mairie : M.Dauvé (Maire), Mme Guéron (Maire-adjointe aux affaires scolaires), Mme Allain, (Responsable enfance jeunesse),

Les représentants de parents APMS : Mme Galli, Mme Anger, Mme Bedouin, M Guillemot, Mme Aulnette, Mme Michaud, Mme Brard

Les représentants de parents FCPE : Mme Desmars, Mme Chalain, Mme Arru, M Charrier, Mme Zekovic

Excusés : M. Huchet (IEN), M. Tétré (DDEN), M Espiau (ULIS), Mme Marc (RASED), Mme Moreul (RASED), Mme Auray (CM2c), Mme Bellanger (TR), Mme Dilé, (Responsable du périscolaire)

FONCTIONNEMENT :

- Point sur les effectifs et présentation des équipes

L'école élémentaire compte aujourd'hui 457 élèves.

Cycle 2 : 267 élèves

4 classes de CP (83 élèves)

3 classes de CE1 (69 élèves)

4 classes de CE2 (115 élèves)

Dont 4 élèves en ULIS

Cycle 3 : 190 élèves

3 classes de CM1 (84 élèves)

4 classes de CM2 (106 élèves)

Dont 4 élèves en ULIS

Les élèves d'ULIS sont à la fois dans la classe ULIS et à la fois dans les classes où ils sont intégrés.

Mme Godart en binôme avec M Espiau remplacent Mme Vilaine en ULIS.

Mme De Lapasse en binôme avec Mme Ferry ont pris le poste de Mme Julien.

Mme Chotard complète les postes de Mme Oheix, Mme Ledoux, Mme Fantuzzi et Mme Gerzé

Mme Bellanger est titulaire remplaçante rattachée à notre école.

- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Il y avait : 713 inscrits
16 votes blancs ou nuls

305 votants

289 votes exprimés

Soit une participation de 42.78% (an dernier :48,95%)

Sur les 19 sièges, 18 ont été pourvus. Ce qui donnait une attribution de 8 sièges pour la FCPE du Marais et de la Sablonnaie et 11 sièges pour l'A.P.M.S. (Association des Parents d'élèves du Marais et de la Sablonnaie). Comme il manquait un candidat dans la liste FCPE, le poste a été attribué par tirage au sort par l'IEN, à Emeline Blanchard du Conseil Local FCPE du Marais et de la Sablonnaie.

- Rôle et composition du conseil d'école

Sont titulaires pour le conseil d'école :

M. Le Maire

L'adjoint aux affaires scolaires et / ou un autre élu du conseil municipal

L'IEN

Le directeur (ou directrice) de l'école

Tous les enseignants exerçant dans l'école

Un représentant du RASED

Les parents élus titulaires

Les parents suppléants (si absence de titulaire)

Le conseil d'école est :

Une instance de décision : Vote du règlement intérieur
Adoption du projet d'école

Une instance de consultation : Modification importante quant à la vie de l'élève

Une instance d'information : Les projets pédagogiques
Le budget de l'école
L'organisation pour les enfants à besoins particuliers
La protection et la sécurité des élèves. Le PPMS se scinde dorénavant en deux : PPMS risques majeurs et PPMS menaces majeures). Il y aura 2 ou 3 exercices à faire cette année.

- Le règlement intérieur

La FCPE demande à ce que le R.I. soit affiché à l'entrée de l'école pour être vu de tous les parents.

Comme demandé par la FCPE lors du dernier conseil d'école de l'année passée, chaque famille sera informée des modifications apportées à ce dernier via le cahier de liaison de son enfant.

Vote du RI à l'unanimité

- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Cette année il est composé de 4 personnes sur notre secteur :

- 2 postes d'enseignants spécialisés à dominante pédagogique (l'un des 2 postes n'est actuellement pas pourvu).

- 1 poste d'enseignant spécialisé à dominante relationnelle

- 1 poste de psychologue de l'éducation nationale

Chaque commune du secteur finance le RASED à hauteur de 1€/ enfant sauf une commune.

Actuellement deux postes du RASED sont vacants. La psychologue scolaire qui est en congé maternité n'est pas remplacée et l'un des postes d'enseignant spécialisé à dominante pédagogique, qui doit normalement intervenir sur les communes de Grandchamp des Fontaines et Treillières, n'est pas pourvu. Deux autres enseignants spécialisés à dominante pédagogique des deux secteurs de la circonscription doivent ainsi pallier à cette absence en se répartissant le travail.

Le personnel du RASED fait partie de l'équipe pédagogique de chaque école. Ils assistent au Conseil de Cycle par rapport aux enfants en difficulté et aux différentes réunions. Ils agissent en concertation avec les enseignants.

Le secteur d'intervention du RASED est de 8 communes (Nort-sur-Erdre, Casson, Petit-mars, Trans-sur-Erdre, Joué-sur-Erdre, Les Touches, Grandchamp-des-Fontaines et Treillières) sur 12 écoles soit 2927 élèves de la petite section au CM2 l'an dernier. Cette année nous devrions compter plus de 3000 élèves. 321 prises en charge, 14% à Nort.

La mission du RASED est :

- La prévention en amont des difficultés
- La remédiation quand les difficultés sont avérées
- L'aide indirecte aux élèves via le lien fait avec les enseignants, les familles et les partenaires extérieurs.
- Le Pôle ressource de la circonscription Orvault – Nort-sur-Erdre.

Le RASED a plusieurs modalités d'intervention :

- Des observations
- Des séances en groupe ou en individuel
- Des suivis d'élèves
- Des entretiens famille, élèves, enseignants.
- Des bilans pédagogiques ou psychologiques.

L'intervention du RASED se fait via la rédaction d'une demande émanant des enseignants mais peut aussi être rédigée à la demande des familles ou de la MDPH.

L'équipe du RASED remercie la Mairie de Nort-sur-Erdre pour la mise à disposition des locaux ainsi que pour le budget supplémentaire alloué au renouvellement d'un test d'aide au diagnostic pour la psychologue scolaire (test obsolète).

L'équipe du RASED remercie également les associations de parents d'élèves qui les soutiennent dans leurs besoins.

La FCPE indique qu'elle a envoyé un courrier à l'inspecteur d'académie début octobre, concernant les postes vacants du RASED, et qu'aucune réponse ne lui a été faite pour le moment. La FCPE va faire une relance de ce courrier.

- ULIS

Les élèves à besoins particuliers sont orientés en ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) suite à une commission MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Actuellement il y a 8 enfants dans ce dispositif ULIS qui a une capacité de 12 élèves maximum. L'effectif de l'ULIS n'est pas encore complet et des admissions pourront désormais se faire en cours d'année ULIS suite aux commissions MDPH. A noter que des

élèves ayant d'autres notifications (ITEP, IME...) peuvent être affectés dans l'ULIS par défaut à cause du manque de places dans ces établissements.

Les élèves sont inscrits dans les classes ordinaires. Ils sont donc accueillis tous les matins dans leur classe de référence et ils reviennent sur des temps de regroupement dans le dispositif ULIS.

- Information sur le fonctionnement et l'organisation des temps périscolaires

Question APMS : Suite aux changements d'horaires dus aux nouveaux rythmes scolaires, quels sont les impacts sur la fréquentation de l'accueil péri-scolaire / pause méridienne et accueil de loisirs ?

Le périscolaire accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 7h30 jusqu'au début des cours et de 17h00 à 19h00.

L'année dernière l'A.P. était organisé par salle de niveau de classe. Cette année l'organisation a été modifiée et se présente par salle d'activités où chaque enfant a le choix de participer à l'une ou l'autre des activités.

Il est observé une baisse de la fréquentation par rapport à l'année dernière, sur la même période (75 enfants accueillis le matin et 70 l'après-midi contre 80 le matin et 137 l'après-midi l'année dernière).

6 animateurs sont présents le matin pour l'encadrement des enfants et 6 à 7 le soir.

Le mercredi un accueil périscolaire est prévu également sur les mêmes horaires que les autres jours de la semaine, en amont et en aval de l'ALSH.

L'accueil en ALSH est possible :

- Le matin de 9h00 à 12h00 (et jusqu'à 12h45)
- En journée de 9h00 à 17h00

La FCPE fait remonter le souhait de plusieurs familles souhaitant avoir la possibilité de faire garder leur enfant les mercredis après-midi, soit dès 12h00 soit dès 14h00.

Ne pas proposer de créneau pour l'après midi seulement est un choix pédagogique fait pour éviter les allers et venues des enfants et donc ne pas couper les temps d'activités.

La FCPE fait remarquer que ces allers et venues sont déjà effectifs avec les enfants présents uniquement le matin et que cela ne perturbe en rien les activités.

La Mairie indique que la demande va faire l'objet d'une étude auprès des services mais que si cette option n'a pas été prévue actuellement, c'est que les services avaient une raison valable de ne pas la proposer.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil avant et après l'ALSH est fixé de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Question FCPE : Horaires différents du périscolaire en période scolaire et en période de vacances. Est-ce que la Mairie envisage de faire une enquête auprès de l'ensemble des usagers des écoles pour connaître les besoins ?

Réponse de la Mairie : Non. Actuellement seuls 4 enfants utilisent le P.S. de 7h30 à 8h00 et 1 enfant de 18h30 à 19h00. La Mairie propose de mettre en relation les familles qui ont des

besoins particuliers avec d'autres familles afin qu'elles puissent s'organiser entre elles. Les familles qui en ont besoin sont appelées à se faire connaître auprès du personnel du périscolaire afin de trouver une solution.

Question APMS : Comme les années précédentes, des élèves de CM2 voient leur temps de cantine trop souvent réduit.

Comment l'appel est-il réalisé pour leur signaler leur passage ? Est-il renouvelé ?

Quelles solutions peuvent être envisagées pour pallier à cette situation récurrente ?

Le Midi : Les CP passent en premier au self, puis les CE1, les CE2... jusqu'aux CM2. Chaque enfant a un temps de détente avant ou après manger. Il leur est proposé diverses activités (BCD, jeux de cours, salle d'activités).

15 employés municipaux se répartissent l'encadrement des enfants sur le temps du midi. Ils sont répartis comme suit :

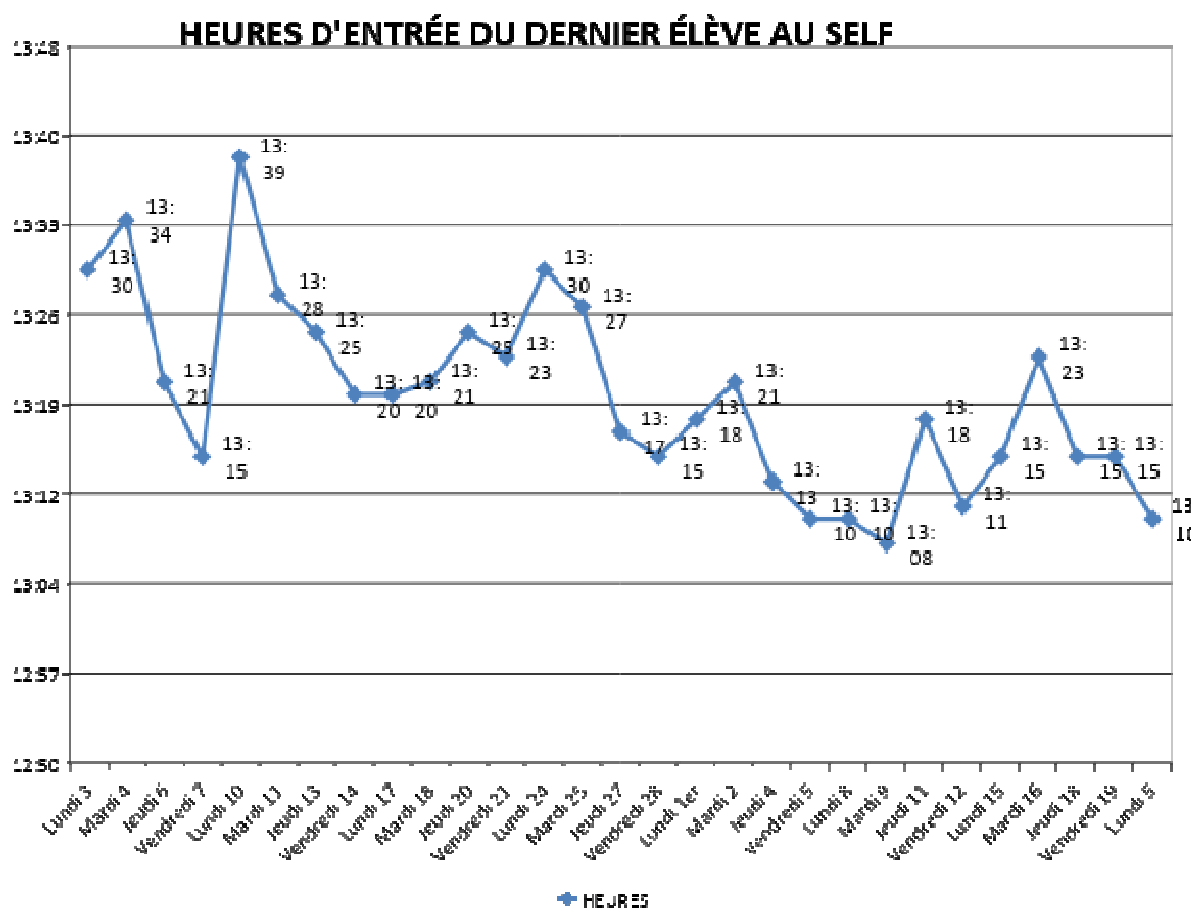
- 3 personnes aident les enfants en salle de repas
- 1 personne est au pointage
- 1 personne accueille les enfants
- 1 personne accompagne les enfants aux toilettes
- 1 personne est en salle d'activités
- 1 personne est à la BCD
- 1 personne est à l'infirmerie
- 6 personnes sont sur la cour.

Il est présenté différentes portions aux enfants (faim de souris ou faim de loup). Les enfants ont la possibilité de goûter pour adapter leur faim.

Le passage des CM2 est toujours compliqué en début d'année.

Question FCPE : Temps de repas des CM2 : Quelle est l'organisation du passage des élèves pour chaque niveau, à la cantine ?

Réponse de la Mairie : Au vu du problème rencontré cette année et les années passées, la Mairie suit le sujet de près.



Il est observé que l'enchaînement de chaque classe est plutôt bon.

Plusieurs solutions sont à l'étude :

- Service à table pour certains enfants avec une délocalisation d'une partie du self. (Difficile à mettre en place car pas d'espace pour.) Il n'est pas possible d'utiliser les locaux du collège et l'utilisation de la salle polyvalente (ou autre salle) nécessiterait beaucoup de manutention.
- Réaménagement de l'espace self afin que les CM2 passent à 13h15.

Une personne du département va venir observer l'organisation actuelle afin d'apporter des solutions. La Mairie va également visiter d'autres restaurants scolaires pour essayer de trouver des solutions.

Question de la FCPE : Quel est selon vous le temps raisonnable pour chaque enfant à table ?

Réponse de la Mairie : Il est estimé que 30 min pour passer au self est suffisant (du pointage au moment de desservir). Il faudrait que les CM2 passent au pointage au plus tard à 13h20. La FCPE rappelle ce que le prestataire de service avait indiqué lors de la commission cantine de juin dernier, "la restauration scolaire est un tout" (l'environnement, les plats, le temps alloué...). Peut-être que le prestataire de cantine peut être contacté pour donner des pistes d'organisation.

Question de la FCPE : Est-ce que la Mairie est en lien avec la CCEG en ce qui concerne le lancement du projet alimentaire de territoire ?

Réponse de la Mairie : Oui. La Mairie indique également qu'elle va réfléchir à un nouveau projet de groupe scolaire et à la création d'une cuisine centrale (projet qui lui tient à coeur).

Question de la FCPE : Est-ce que la Mairie envisage d'augmenter le pourcentage de bio à la cantine ?

Réponse de la Mairie : Le cahier des charges de la Mairie quant à la restauration scolaire est très lourd. Les prestataires ont du mal à répondre à la demande et notamment en bio local. La Mairie rappelle que le pourcentage de bio à la cantine de Nort-sur-Erdre s'élève à 50% des produits, bien plus que ce qui est préconisé et ce que proposent d'autres communes. La Mairie rappelle également qu'il est servi les produits suivants :

- La viande de bœuf : Pays de la Loire 100%
- Volaille : SAVIC dans le 58 OU SDA à Ancenis
- Les fruits bios : circuits courts dont « les Côteaux Nantais »
- Les légumes : société « Devaud » dans le 85 OU « Paysan Breton »
- Les produits laitiers : La « Laiterie de Montaigu » et la « Ferme de la Futaie » dans le 85.
- Le pain bio : « Les Ateliers Blinois »

La mairie rappelle également que l'objectif de moins de gaspillage est travaillé.

Le FCPE précise que ce n'est pas parce que d'autres communes font moins de 50% de bio qu'il ne faut pas réfléchir à augmenter ce pourcentage dans nos cantines.

- Aide à la direction

Le contrat d'aide à la direction se termine en décembre 2018.

Demande de l'équipe enseignante : Qu'est-ce qui est prévu pour la suite ? L'équipe enseignante indique qu'ils sont très contents du travail effectué par Mme SEGUY, qui est une personne très compétente.

Réponse de la Mairie : Le souhait est de renouveler le contrat de Mme SEGUY si elle le souhaite. Le poste d'aide à la direction sera prolongé de toute façon.

- Service civique

L'équipe enseignante indique que l'expérience de l'année dernière sur ce poste est très positive.

Une nouvelle personne est arrivée sur ce poste lundi 5 novembre : Océane ROLLO

- Assistante en anglais

Notre école bénéficie pour la première fois d'un dispositif qui jusqu'à présent ne concernait que les grandes villes : Nantes et Saint-Nazaire. Une assistante en langue anglaise est rattachée à notre école pour cette année scolaire. Elle a une mission de 12 heures hebdomadaires. Un roulement est établi pour qu'elle puisse intervenir sur toutes les classes de l'école. Elle est Irlandaise ; un lien peut être envisagé avec le comité de jumelage de la ville.

- Mise en route de la semaine de 4 jours

Quelques problèmes se sont produits en début d'année avec les taxis pour les élèves ULIS qui arrivaient parfois avec 15 min de retard. Un recadrage a été effectué auprès des entreprises.

Le problème se pose aussi avec les cars de ramassage car les personnes qui encadrent les enfants n'arrivent pas à 17h mais bien souvent plutôt vers 17h10. La responsabilité des enseignants est dérogée à 17h exactement. A partir de là, ce sont les parents qui reprennent leur responsabilité. Si les enfants prennent le car, c'est la responsabilité de la CCEG qui est engagée dès cet horaire là.

- Sécurité à l'école

Question FCPE : Est-ce que les enseignants, personnels du périscolaire et de cantine sont formés aux 1ers secours et à l'utilisation des extincteurs ?

Réponse de l'équipe enseignante : Seuls les enseignants qui sortent de l'école sont formés car les premiers secours sont désormais intégrés à leur formation. Le recyclage de ces formations aux premiers secours n'est pas imposé par la suite.

Pour les autres enseignants, ces formations sont possibles et c'est à chacun d'en faire la demande s'ils le souhaitent. À noter qu'il n'est pas toujours simple d'obtenir des formations et que la priorité est souvent mise sur les formations à portées pédagogiques.

Il n'y a pas de formation pour les enseignants à l'utilisation des extincteurs.

Réponse de la Mairie : Le personnel municipal est formé au 1ers secours et à l'utilisation des extincteurs.

Une alerte PPMS intrusion a eu lieu le 18 octobre conjointement avec le collège. Elle s'est parfaitement déroulée.

BUDGET ET TRAVAUX

- Informatique

La nouvelle salle informatique n'est toujours pas en état de fonctionner. La connexion à Internet est très lente. Certaines classes n'y ont pas accès. Le raccordement de l'école à la fibre optique est plus que nécessaire.

- Demandes d'investissements

Les demandes d'investissements sont essentiellement d'ordre informatique. Outre la connexion à internet, il est demandé la fixation des vidéoprojecteurs au plafond, l'équipement progressif des classes de VPI et la rénovation du parc d'ordinateurs de fond de classe. D'autres demandes portent toutefois sur les rideaux du bâtiment B afin qu'ils soient réellement occultants, un tableau d'affichage extérieur plus grand et l'accessibilité PMR.

- Travaux faits et à venir

Les modulaires du fond de la cour 1 sont actuellement prêtés au collège pendant sa rénovation. Les travaux de ce dernier ne créent pas de nuisances.

Le sol de la cour devant la cantine va être refait.

Le nouvel aménagement dans le local du matériel de sport est très satisfaisant.

De nouvelles lignes de marquage au sol ont été tracées pour les CE2 suite au constat fait lors des alertes incendies.

PEDAGOGIE

- Projet d'école

L'équipe enseignante a présenté l'avancement sur le projet d'école 2018-2022. Ce dernier doit encore être finalisé et validé par l'inspection académique avant d'être présenté abouti en conseil d'école. En parallèle, un parcours culturel et artistique est défini sur la durée du projet d'école.

Question FCPE : Dans le cadre du projet d'école 2018-2022 et de l'ambition insertion "Construire pour chacun sa place dans la société" qu'est-il prévu pour permettre une formation sur le harcèlement à l'attention de tous les élèves ?

Question APMS :Quels moyens de prévention sont déployés pour aborder les problématiques du harcèlement sur le temps scolaire et périscolaire tout au long de l'année ?

Quelles solutions pouvons nous trouver tous ensemble : parents, enseignants, animateurs et élus pour éviter les situations de harcèlement ?

Réponse de l'équipe enseignante : Actuellement les enseignants suivent le "protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles" proposé par le ministère de l'Education nationale qu'il est possible de trouver sur le site Internet "Eduscol".

Aussi, à des fins de prévention, l'équipe enseignante souhaite impliquer les élèves dans un projet collectif et global sur le thème du "Vivre ensemble", et dans lequel sera intégré le sujet du harcèlement.

Ils sont à la recherche d'associations pouvant les former et former les élèves.

La FCPE a proposé de donner les coordonnées des 2 personnes intervenues lors d'une conférence sur ce sujet.

Le RASED s'est proposé de fournir des contacts, des documents et des pistes de travail.

La FCPE souligne l'importance de sensibiliser les parents et de s'accorder avec l'équipe scolaire et périscolaire sur les bonnes pratiques pour lutter contre le harcèlement à l'école.

- Education physique et sportive

Les CM2 ont participé au cross avec le collège pour l'association Grégory Lemarchal.

Les CM2 auront une activité canoë en fin d'année scolaire.

Les CP, CE1 et CE2 vont bénéficier de séances de piscine

- Liaisons

La liaison avec la maternelle se fait de diverses manières : échanges GS/CP en fin d'année, réunion d'accueil des parents des futurs CP (samedi 15 juin 2019 à 9h30) et lecture offerte par les CM2 au élèves de GS.

La liaison avec le collège se fait par des projets associant des classes de CM2 à des classes de 6^{ème}, le cross, le conseil école-collège et la participation d'un représentant du collège aux équipes éducatives des élèves de CM2.

- Classe transplantée

Le voyage se déroulera sur 2 périodes (2 classes par période)

- semaine du 18 mars

- semaine du 25 mars